

BILLS.—Suite.

36.—*Eclairage au gaz,—amendement.*

Reçu et lu 1re fois, 128. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés, 140. Rapporté du comité, lu 3e fois et passé, 145. Sanctionné, 223.

37.—*Elections des membres des Communes,—Administration de la loi concernant les manœuvres frauduleuses.*

Reçu et lu 1re fois, 97. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 107. En comité, rapporté sans amendement, lu 3e fois et passé, 112. Sanctionné, 222.

38.—*Election des membres des Communes,—Enquêtes sur l'existence de manœuvres frauduleuses.*

Reçu et lu 1re fois, 97. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 106-7. En comité et rapporté sans amendement, 112. Lu 3e fois et passé, 119. Sanctionné, 222.

39.—*Elections,—pour lever des doutes sur la validité des élections dans la province de Québec.*

Présenté par l'honorable M. Bureau et lu 1re fois, 25. 2e lecture remise, 35, 57. Retiré des ordres du jour, 64.

40.—*Faillite,—Amendement de l'acte de 1875.*

Présenté par l'hon. M. Bureau et lu 1re fois, 83. 2e lecture remise, 104, 140, 151, 161.

41.—*Faillite, acte de 1875,—Amendement.*

Reçu et lu 1re fois, 177. Lu 2e fois 198. Renvoyé à un comité général et amendé, 198. 42e règle suspendue, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 199. Amendements agréés par les Communes, 221. Sanctionné, 224.

42.—*Frères des écoles chrétiennes,—incorporation.*

Présenté par l'honorable M. Bellerose et lu 1re fois, 61. 2e lecture remise, 71. Lu 2e fois et renvoyé au comité des bills privés, 79. Rapporté du comité avec divers amendements. Impression ordonnée, 95. Considération des amendements remise, 106, 124, 142, 151. Bill renvoyé aux juges de la Cour Suprême sur division, 155. Rapporté de la Cour Suprême, 206. Décision des juges, 206-7.

43.—*Indemnité des membres des deux Chambres du Parlement,—Amendement.*

Reçu et lu 1re fois, 162. Lu 2e fois, 42e règle suspendue, lu 3e fois et passé, 170. Sanctionné, 224.

44.—*Inspection d'articles de commerce de provenance canadienne.*

Reçu et lu 1re fois, 121. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 130. En comité, rapporté sans amendement, lu 3e fois et passé, 141. Sanctionné, 223.